Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre	Attestation et description héraldique de Jean de Villers pour servir de modèle à un sceau (Lille, 27 juillet 1571)
Auteur	Dominique DELGRANGE
Publié dans	*Revue française d'héraldique et de sigillographie - Études en ligne*
Date de publication	novembre 2021
Pages	7 p.
Dépôt légal	ISSN 2606-3972 (4e trimestre 2021)
Copy-right	Société française d'héraldique et de sigillographie, 60, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris, France
Directeur de la publication	Jean-Luc Chassel

Pour citer cet article

Dominique DELGRANGE, « Attestation et description héraldique de Jean de Villers pour servir de modèle à un sceau (Lille, 27 juillet 1571) », *Revue française d'héraldique et de sigillographie – Études en ligne*, 2021-numéro 11, novembre 2021, 7 p.
http://sfhs-rfhs.fr/wp-content/PDF/articles/RFHS_W_2021_011.pdf

Document créé le 25/11/2021

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Adresse de la rédaction : 60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03

Directeur : Jean-Luc Chassel

Rédacteurs en chef : Caroline Simonet et Arnaud Baudin

Conseiller de la rédaction : Laurent Macé

Comité de rédaction : Clément Blanc-Riehl, Arnaud Baudin, Pierre Couhault, Jean-Luc Chassel, Dominique Delgrange, Hélène Loyau, Nicolas Vernot

Comité de lecture : Ghislain Brunel (Archives nationales), Jean-Luc Chassel (université Paris-Nanterre), John Cherry (British Museum), Marc Gil (université Charles-de-Gaulle-Lille III), Laurent Hablot (EPHE), Laurent Macé (université Toulouse-Jean-Jaurès), Christophe Maneuvrier (université de Caen), Christian de Mérindol (musée national des Monuments français), Marie-Adélaïde Nielen (Archives nationales), Michel Pastoureau (EPHE), Michel Popoff (BnF), Miguel de Seixas (université de Lisbonne), Inès Villela-Petit (BnF)

ISSN 1158-3355

et

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE
ÉTUDES EN LIGNE

ISSN 2006-3972

© Société française d'héraldique et de sigillographie
SIRET 433 869 757 00016

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

ÉTUDES EN LIGNE

RFHS-EL 2021-n°11 novembre 2021

Attestation et description héraldique de Jean de Villers pour servir de modèle à un sceau (Lille, 27 juillet 1571).

Dominique DELGRANGE

Dans le domaine de l'héraldique, le XVIe siècle est marqué par une vague de mesures visant à contrôler le port des armoiries. En France, un mandement royal organise dès 1535 la « Recherche des abus commis en matière d'armoiries, en particulier les timbres portés indûment »[1]. Ces instructions sont plusieurs fois renouvelées, preuve de l'inefficacité de la mesure. Dans les provinces du nord (Flandre, Artois...) et de l'est (Franche-Comté), sous domination espagnole, il faut attendre la fin du règne de Philippe II pour voir apparaître un premier édit règlementant officiellement le port des titres et des marques d'honneur[2]. Les armoiries, surtout celles qui sont accompagnées de tenants ou de supports, coiffées d'un heaume avec cimier ou d'une couronne, commencent à être considérées comme un signe distinctif marquant l'appartenance à la noblesse, ce qu'elle n'étaient pas jusqu'alors. Depuis le XIIIe siècle, il semble que toutes les classes de la société pouvaient faire usage d'armoiries, et que celles-ci étaient souvent timbrées, en particulier pour orner les sceaux personnels.

Un document de 1571

Jean de Villers, ancien poursuivant d'armes de la ville de Lille, établit un certificat en 1571 où il s'intitule héraut d'armes en Flandre avec le titre de Bourgogne (*fig. 1*), si on suit les indications du préambule et la signature. Ce document était destiné à un certain Robert Le Ghietz (ou Ghiets). Il s'agit d'une simple feuille de parchemin conservée aux archives départementales du Nord dans un dossier contenant surtout des comptes de saisies effectués

---

Je remercie Clément Blanc (Archives nationales, Paris), Henri Descamps (SGHPN) et Paul Povoas (*Genealo,* Wasquehal). Ils m'ont aidé à l'avancement de cette étude, me communicant respectivement les fiches de la collection Houzé de l'Aulnoit, les renseignements concernant le fief de Rosebecque à Quesnoy-sur-Deûle et le dépouillement des registres aux bourgeois de Lille.

1. Voir Remi MATHIEU, *Le système héraldique français,* Paris, 1946, p. 67-68.

2. Instructions de Don Luis de Requesens, gouverneur général en 1575, édits du roi Philippe en 1595, 23 septembre et des archiducs le 16 décembre 1616, publiés sous forme de placards. Le texte des édits a été est reproduit à plusieurs occasions dans : André BOREL D'HAUTERIVE, *Armorial d'Artois et de Picardie*, Paris, 1866, p. 383 à 385 et 387 et s., ainsi que dans Lucien FOUREZ, *Le droit héraldique dans les Pays-Bas catholiques,* Bruxelles, 1932, p. 339 et s.

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

pendant le gouvernement du duc d'Albe, au cours de la période des Troubles des Pays-Bas[3]. Le seul lien entre toutes ces pièces est la date. Cette feuille de parchemin est, comme nous allons le voir, la clef qui permet de résoudre plusieurs petites énigmes.

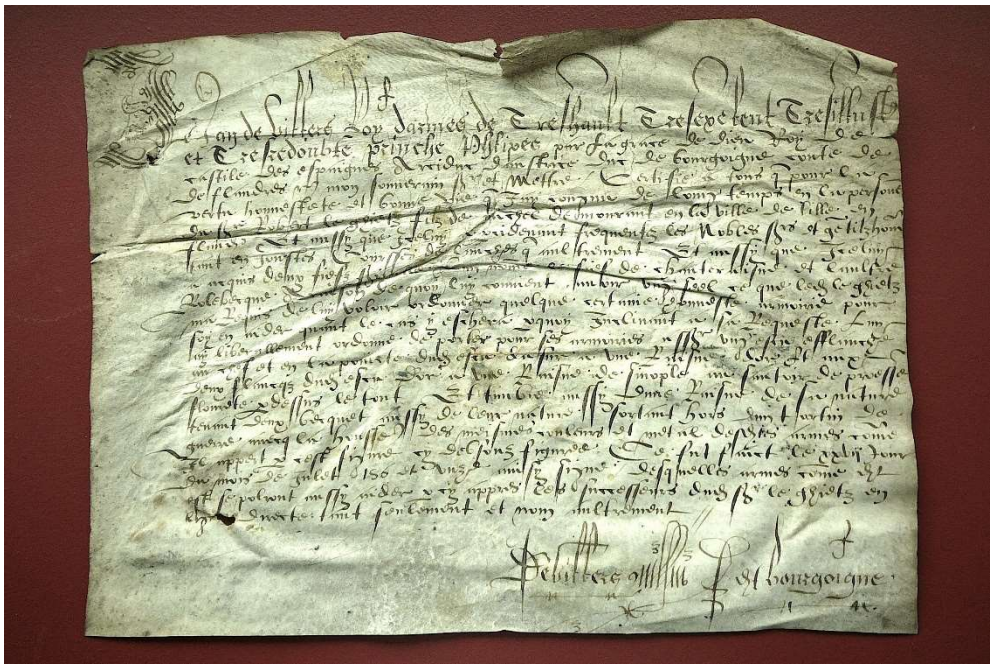

1. *Certificat (sans valeur officielle ?) rédigé et signé par Jean de Villers*,
« roy d'armes de très hault, très excellent, très illustre et très redoubté
princhе Philippe par la grâce de Dieu, roi de Castille, des Espaignes,
archiduc d'Autriche etc... » daté du 27 juillet 1571.
AD Nord, B/2611/94972 (tous droits réservés aux archives départementales du Nord).

Le texte présente d'une part une sorte de certificat de bonne vie et de mœurs. Le récipiendaire nommé Robert le Ghiets, fils de Michel, est installé à Lille. Il y est « connu depuis longtemps »[4]. Il fréquenterait les nobles seigneurs et aurait participé avec eux à des joutes. Il ne manquerait plus qu'un titre de noblesse personnelle à ce jouvenceau propriétaire de deux fiefs qualifiés de « seigneuriaux ». Prudemment, le rédacteur, Jean de Villers, n'évoque ni l'appartenance à la chevalerie ni un titre d'écuyer porté par Robert le Ghiets. Il s'attarde plutôt sur la description du modèle de sceau orné d'armoiries qu'il crée à l'attention de Le Ghiets. Il blasonne d'ailleurs « libéralement » ces armes dans la seconde partie du document.

3. AD Nord, B/2611/94972.

4. Affirmation un peu exagérée : le premier Le Ghiets mentionné comme bourgeois de Lille est Michel, né à Wavrin, père de Robert. Il fait l'achat de la bourgeoisie en mars 1522, soit cinquante ans avant la rédaction du certificat par de Villers.

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

Le blasonnement

L'écu est *éflanché* en chef et en pointe, il faut comprendre *écartelé en sautoir* (?) *d'azur et d'or, au sautoir « floureté »*[5] *de gueules (« de proesse ») brochant, cantonné de quatre grenouilles ou rainettes (« raisnes »), celles des flancs, de sinople, les deux autres d'or*. Un heaume avec tortil (« torsin ») muni de lambrequins (« housse ») aux émaux de l'écu est timbré d'une grenouille entre deux brochets (« becquets »). Le dessin de ces armoiries, inventées par Jean de Villers et que celui-ci déclare transmissibles aux descendants directs de Robert le Ghiets, est annoncé mais non reproduit dans le texte.

Jean de Villers, un curieux héraut d'armes

Jean de Villers n'est pas un personnage complètement inconnu[6]. C'est lui qui, en janvier 1566, commet la falsification des *Armoriaux de l'Epinette*, opération menée avec un autre héraldiste lillois, Nicolas Tournemine[7]. Le 18 mars 1572, le même de Villers, prenant le titre et la signature de roi d'armes de Bourgogne, donne une attestation d'origine de noblesse connue par une copie vidimée beaucoup plus tard, le 11 avril 1782[8].

2. *Héraut d'armes revêtu du tabard aux armes du roi d'Espagne, vers 1556.*
Jacques Leboucq († 1574), *Le triomphe d'Anvers,* New York Public Library, Collection Spencer, ms 060 (tous droits réservés à la New York Public Library).

5. Le « grenier » du *Dictionnaire du blason* d'Emmanuel DE BOOS, Paris, 2001, p. 135, indique « fleureté », renvoyant au mot « fleuronné » désormais plus volontiers utilisé.

6. À propos de Jean de Villers, voir l'article de Félix BRASSART, « Notes sur le roi d'armes Jean de Villers (1577) », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 1884, p. 199.

7. François BONIFACE, « Les armoriaux de l'Épinette, d'abominables faux ! », *Bulletin de la Commission Historique du Nord,* 1991, t. 45, p. 5-20, et François BONIFACE, Dominique DELGRANGE, Jean-Marie VAN DEN EECKHOUT, *Les Rois de la Fête de l'Épinette de Lille (1283-1486)*, Wasquehal, 2014. Plusieurs Villers figurent dans la liste des bourgeois de Lille au XVIe siècle, mais rien ne permet de les relier à notre poursuivant d'armes.

8. AD Nord, E/98.

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

Une matrice de sceau aux armes

On pourrait se poser la question de la réalité et de la valeur du certificat dressé pour Le Ghiets. Les armoiries blasonnées pour Robert correspondant en tous cas à celles figurant sur une matrice portant dans une banderole la légende en capitales latines : S. MICHIEL : LE : GHIES connue par la publication de l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*[9] (*fig. 3*).

3. *Sceau de Michel le Ghiets (ou Le Ghiez).*
Tirage d'après la matrice originale. L'écu *au sautoir fleuronné cantonné de quatre grenouilles* (rainettes) est timbré d'un heaume fermé avec lambrequins et une grenouille tenant deux brochets pour cimier.
Moulage, AN, Sc/F 7634 (tous droits réservés aux Archives nationales, Paris).

Dans les années 1860, à l'époque où Germain Demay procède à son recensement, la matrice appartient au collectionneur lillois Gentil-Descamps. Elle passera plus tard dans celle de Houzé de l'Aulnoit où l'érudit montreuillois Roger Rodière[10] la verra vers 1930 ; celui-ci décrira d'ailleurs la matrice au numéro 251 d'un catalogue qui demeura inédit[11].

9. Germain DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre,* 2 vol., Paris, 1873, t. 2, n°7634. Voir *infra* la pièce justificative n°2.

10. Roger Rodière (1870-1944) : membre très actif de plusieurs associations spécialisées dans l'étude des ex-libris et des armoiries, il contribua pour une large part au recueil en deux volumes de Paul-Denis DU PEAGE, *Les ex-libris de Flandre et d'Artois,* Lille, 1934 et à la *Table héraldique de l'Épigraphie du Nord […] d'après l'Armorial manuscrit de Th. Leuridan*, Lille, 1938. Il participa également à la rédaction de la suite de l'*Épigraphie du Pas-de-Calais*, série publiée par la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais dont il fut pendant longtemps le secrétaire. Il adhéra à la Société française d'héraldique et de sigillographie dès sa fondation en 1937.

11. Le catalogue était pourtant annoncé dans Ernest DE GHELLINCK VAERNEWYCK, *Sceaux et armoiries des villes, communes, échevinages, châtellenies, métiers et seigneuries de la Flandre ancienne et moderne*, Paris, 1935. Les fiches descriptives servant à la préparation du catalogue « Houzé de l'Aulnoit » sont conservées au Centre de sigillographie des Archives nationales, Paris.

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

L'archiviste René Gandilhon connaît bien la collection Houzé de l'Aulnoit, dont, à défaut de catalogue, il reprendra le fichier après la mort de Rodière (1944)[12].

Un point de sémantique

Roger Rodière, en excellent connaisseur des archives et de l'histoire des provinces du nord de la France, avait déjà fait le rapprochement entre la matrice du sceau « Le Ghiets » et la pièce B-2611 des archives départementales du Nord. Il parvient à compléter et à améliorer la description de Demay, mais il ne retrouve cependant pas le sens de « proesse », ou prouesse en français moderne, la couleur rouge en langage héraldique ésotérique, un équivalant de *gueules*[13]. Rodière part sur une autre piste, comprenant qu'il s'agirait d'un mot dérivé de « proix » ou « proisse », palonnier ou sorte de levier. Il a sans doute puisé à la notice de Fréderic Godefroy[14]. Mais comme celle-ci a été rédigée à partir de la mention du document de Jean de Villers qui nous occupe dans l'*Inventaire sommaire des Archives du Nord*[15], on tourne en rond. En effet, Godefroy mentionne « proisse », mot qu'il a lu dans la rubrique de l'*Inventaire sommaire* ; il ne connaît pas « proesse » mais il mentionne « proesseux », synonyme de vaillant.

Éléments de généalogie

Les armoiries figurant sur le sceau de Michel le Ghiets correspondent exactement à celles qui sont décrites dans le document de Jean de Villers. Les archives nous confirment le lien familial existant entre Michel et Robert Le Ghiets. Les registres de la bourgeoisie de Lille font mention de Robert, fils de Miquelet, né à Wavrin (quartier de Weppes), bourgeois de Lille par achat en 1523. Fils d'un bourgeois de Lille, Robert et son frère acquierent cette qualité par relief respectivement en 1551 et 1573[16]. Michel et un autre Robert, fils de Robert et petit-fils de Michel « l'ancien », deviennent à leur tour bourgeois de Lille en 1581 et 1583. C'est selon toute vraisemblance la matrice du sceau de Michel « le jeune » qui est décrite par Demay et par Rodière. Michel Le Ghiets épouse Jeanne Duhot, fille d'un tanneur lillois, métier « mécanique ». Même s'il est propriétaire d'un bien immobilier, il ne peut pas être admis dans le second ordre. De ce couple, on connaît au moins quatre enfants, Antoine, Michelle, Claire et Marie–Antoinette, un petit-fils, Antoine qui, en 1642, novice aux Augustins de Malines, vendra sa part d'héritage, le quart du fief de Rosebecque à Jeanne de le Fortrie, veuve de Pierre Vienne[17]. Les Le Ghiets, malgré leurs velléités de noblesse, retomberont dans l'oubli. Le certificat de Jean de Villers et la matrice du sceau sont les seuls témoinages tangibles de ce fragment d'histoire sociale.

---

12. Dans son compte-rendu de Brigitte BEDOS, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. Tome I : Les sceaux de villes,* Paris, 1980 (*BÉC*, 1981, t. 139-2, p. 265-267), il mentionne un oubli : le sceau de la ville de Chauny qui faisait partie de la collection Houzé d'Aulnoit (n° 43).

13. À propos du « blason ésotérique », voir Michel PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 1993, (2de édition), p. 120.

14. François GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, 10 vol., Paris, 1881-1902, t. 6, 1890, p. 430.

15. Le nom a été transcrit fautivement en « Willers » dans *L'inventaire sommaire des archives du Nord – série B*, Lille, t. 5, p. 247, et reproduit comme tel par Roger Rodière.

16. AM Lille, 953-965, *Registres de la bourgeoisie de Lille. Collection du trésorier (1291-1792)*, 11 vol., 1513-1792 (t. 3 et 5, dépouillés par Paul POVOAS).

17. AD Nord, 2/E/3/3571/19 (renseignement communiqué par M. Henri Descamps).

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Certificat rédigé par Jean de Villers (1571)

AD Nord B/2611/94972. Parchemin, une feuille, 25 × 19,5 cm.

Je[18]*, Jan de Villers, Roy d'armes de Très hault Très excellent Très illustre et Très redoubté princhе Philipes, par la grâce de Dieu Roy de Castille, des Espaignes, Arciduc d'Austrice, duc de Bourgoigne, conte de de* (sic) *Flandres etc*[19] *mon souverain Sr et mestre. Certifie à tous que pour la vertu, honnesteté et bonne vie que j'ay cogneu de longtemps en la personne du seigneur Robert Le Ghietz, fils de Michel, demourant en la ville de Lille en Flandres, et aussy que Iceluy a pardevant fréquentez les Nobles seigneurs et gentilzhommes tant en Joustes, courses de lanches qu'aultrement. Et aussy que Iceluy a acquis deux fiefs seigneuriaulx, l'un nommé le fief de Chanteraisne*[20] *et l'aultre Rolebecque*[21]*, à raison de quoy luy convient avoir un seel ce que ledit Le Ghietz m'a requis de luy vouloir ordonner quelque certaine honneste mémoire pour soy en aider quant le cas y eschera parquoy inclinant à sa requeste luy ay liberallement ordonné de porter pour ses armoiries à savoir ung escu efflanché au chef et en la pointe dudit escu, d'azur à une raisne d'or et aux deux flancqz dudit escu, d'or à une raisne de sinople, au sautoir de proesse*[22] *floureté par dessus le tout. Et timbré aussy d'une raisne de sa nature tenant deux becquet*[23] *aussy de leur nature, sortant hors d'un torsin de guerre*[24] *avec la housse des mesmes couleurs et métal*

18. La lettre initiale J est ornée d'un cadeau formé d'entrelacs au centre duquel apparaît une tête humaine de profil assez naïvement dessinée.

19. La formule de la titulature n'est pas celle qui est habituellement utilisée pour la rédaction d'actes officiels. D'autre part, nous allons constater que la piste de Michel de Ghiers, abbé de Dommartin de 1582 à 1604, n'est pas à suivre.

20. Un fief de Chanteraine existe bien près de Lille (à Radinghem-en-Weppes), il aurait appartenu vers 1560-1570 à un Wyts et non Ghiets (différence orthographique résultant peut-être d'une erreur de lecture ou de transcription ?). L'étude de Théodore LEURIDAN (« Statistique féodale du département du Nord – La châtellenie de Lille », *Bulletin de la Commission Historique du Département du Nord,* 1886, t. 17, p. 1-380), bien que très poussée, n'est pas complète.

21. Le document porte « Rolebecque » mais il convient de lire : « Rosebecque » (à Quesnoy-sur-Deûle). Ce fief « seigneurial », mis à ferme et occupé par Martin d'Halluin, a été acheté le 18 mai 1571 à Henri Gommer, fils de feu Henri et d'Anne Gerhof, veuve de Jean d'Oignies, son époux en secondes noces. On remarque que la possession d'armoiries préoccupe tant Robert Le Ghiets qu'il met moins de deux mois après la date d'achat du fief pour entrer en contact avec Jean de Villers afin d'obtenir une attestation. Il n'est pas sûr d'ailleurs que ces terres de Chanteraine et de Rosebecque soient nobles ; quand bien même elles le seraient, une fois achetées par un roturier, elles perdent toute qualité nobiliaire. De Villers, qui a d'ailleurs inscrit « seigneurial », joue-t-il sur les mots ? Nulle part il est dit dans l'acte que Robert Le Ghiets est noble, ni écuyer. Il ne vit pas noblement, cependant il fréquenterait les places où on joute. Mais à quoi ressemblent la joute et le tournoi dans les années 1560 ? Le certificat de Jean de Villers est-il destiné à mettre le pied à l'étrier dans une stratégie d'auto-anoblissement ?

22. L'auteur du certificat emploie ici le langage héraldique hermétique, il faut traduire *de gueules* (rouge).

23. Gabriel HÉCART, *Dictionnaire Rouchi-Français*, Valenciennes, 1834, donne à « becquet » le sens de brochet. Les deux poissons dressés de part et d'autre de la grenouille composent un cimier d'inspiration aquatique. Roger Rodière a bien saisi le sens du mot « becquet ».

24. Ou : *tortil.*

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021

desdites armes comme il appert par cest figure[25] *cy debsous figurée. Ce fut faict le xxvij jour du mois de julet 156* (sic) *et unze. Ainsy signé, desquelles armes comme dit est se polront aussy aider par cy apprès les successeurs dudit seigneur Le Ghietz en ligne directe tant seulement et non aultrement.*

De Villers (paraphe) *dit Bourgoigne.*

2. Sceau de Michel Le Ghiets

Matrice pour sceau rond, diamètre 32 mm (fig. 2).

Matrice du XVIe siècle, 28 mm. Demay mesure généralement le diamètre à partir du centre du grènetis. Le mode de préhension, que ne signale pas Demay, nous est connu par la description contenue dans la fiche de Roger Rodière : il s'agit d'une plaque montée en charnière, modèle assez courant au XVIe siècle, sur une matrice mesurant environ 30 mm de diamètre.

Demay, *Flandre*, n°7634. Roger Rodière, *Catalogue de la collection Houzé de l'Aulnoit*, n°251. Collection Gentil-Descamps à Lille (vers 1860). Collection Houzé de l'Aulnoit à Lille (années 1930).

25. Le document ne porte pas de dessin, la signature est placée au bas de la feuille, les lignes d'écriture s'arrêtent avant le rebord droit, mais le paraphe prologeant le nom de Devillers est coupé. Les exemples de certificats agrémentés de dessins d'armoiries accompagnant le blasonnement présentent plutôt celles-ci disposées au milieu de la feuille. Avons-nous affaire ici à une copie incomplète ou mutilée?

© Société française d'héraldique et de sigillographie, Paris, 2021